

L'insertion professionnelle des Franciliens âgés de 20 à 59 ans en situation de handicap ou d'incapacité

Michael Boyadjian
Service statistique

En 2008, 8 % des Franciliens entre 20 et 59 ans sont en situation de handicap ou d'incapacité, identifiée ou reconnue (⇒ Sources et définitions). Leur taux d'inactivité est bien supérieur à celui du reste de la population francilienne : 36 % au lieu de 13 %  1. Cet écart est sensiblement le même pour l'ensemble de la France métropolitaine. Près de 17 % d'entre eux recherchent un emploi (tout en ayant déjà un emploi ou en étant au chômage) alors que cette part n'est que de 11 % chez les Franciliens ne souffrant ni d'un handicap ni d'une incapacité. Seulement, un Francilien sur deux en situation de handicap ou d'incapacité travaille.

Les femmes représentent 48 % des actifs franciliens âgés de 20 à 59 ans en situation de handicap ou d'incapacité ; comme pour les Franciliens actifs sans handicap ou incapacité. En Ile-de-France, 19 % des actifs occupés âgés de 20 à 59 ans en situation de handicap ou d'incapacité travaillent à temps partiel contre seulement 10 % des autres actifs.

Plus d'ouvriers en situation de handicap ou d'incapacité que dans le reste de la population

En Ile-de-France, les actifs en situation de handicap ou d'incapacité sont en majorité

Sources et définitions

L'enquête Handicap-Santé, volet ménage (sont exclues de cette enquête les personnes vivant en établissement) constitue une source statistique majeure de description des situations de handicap, d'incapacité et de dépendance et les différents aspects de leur vie. Elle est réalisée environ tous les dix ans et la dernière s'est déroulée en 2008. Au total, 29 931 individus ont été interrogés en France dont 4 187 en Ile-de-France.

L'enquête Handicap-Santé 2008, volet ménage, permet des approches multiples des situations individuelles de handicap ou d'incapacité :

- les personnes qui ont une **reconnaissance administrative de leur situation de handicap ou d'incapacité**. Elles déclarent percevoir une rente, une pension ou avoir un taux d'invalidité ou d'incapacité reconnu par la Sécurité sociale ou l'Armée ou les sociétés d'assurance, ou avoir eu une décision favorable de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (attribution d'une allocation, d'une prestation ou d'une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement, orientation vers un service ou un établissement pour personnes handicapées...)
- les personnes **identifiées comme ayant un handicap ou une incapacité**. Elles déclarent être dans l'impossibilité totale d'accomplir une activité ou avoir un aménagement spécifique de leur logement ou recevoir une aide humaine ou technique ;
- les personnes qui ressentent un handicap. Elles ont répondu oui à la question : « considérez-vous avoir un handicap ? ».

Pour cette étude, une personne est considérée comme étant en situation de handicap ou d'incapacité quand elle déclare avoir une **reconnaissance administrative**, ou quand elle est **identifiée** comme tel.

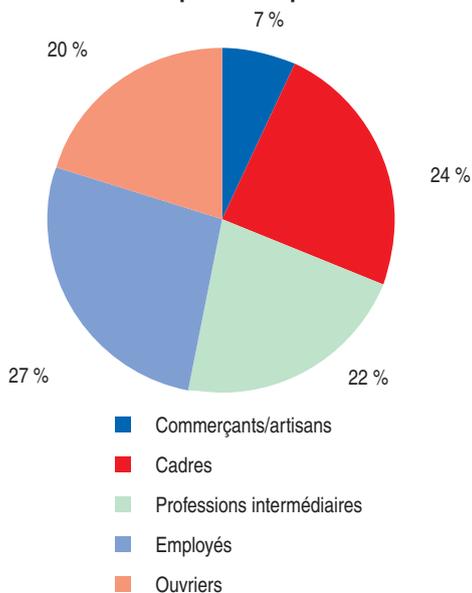
1 Plus d'un Francilien sur trois en situation de handicap ou d'incapacité est inactif

Situation	Personnes en situation de handicap ou d'incapacité	Personnes sans handicap ou incapacité
Actifs :	64	87
<i>occupés</i>	51	81
<i>chômeurs</i>	13	6
Inactifs :	36	13
<i>inaptes</i>	21	0

Champ : Franciliens dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap-Santé, volet Ménage, 2008

② Un actif sur cinq en situation de handicap ou d'incapacité est ouvrier



Champ : Franciliens dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans.
Source : Insee, enquête Handicap-Santé, volet Ménage, 2008

des employés (27 %) et des cadres (24 %) comme le sont les autres actifs ②.

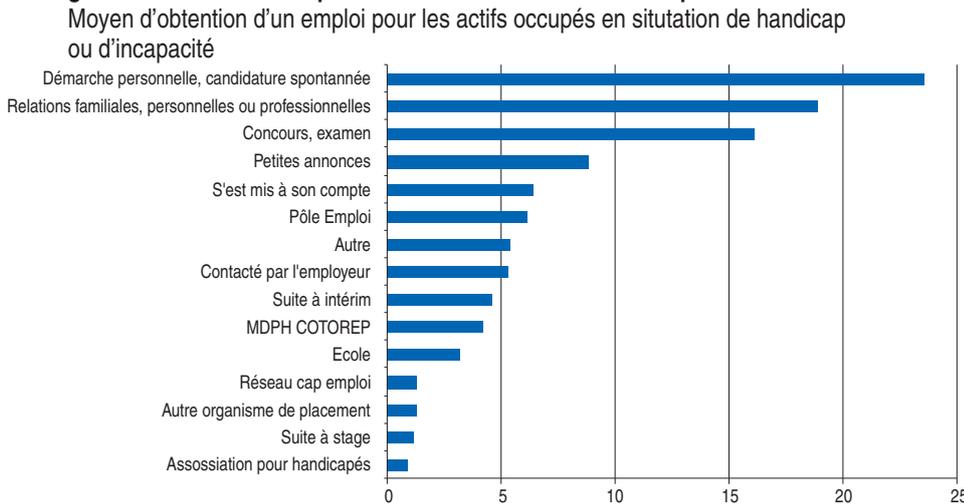
Toutefois, 20 % des actifs en situation de handicap ou d'incapacité sont ouvriers alors que seulement 14 % appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle chez les actifs sans handicap ni incapacité.

Au niveau national, le phénomène est encore plus marqué puisque les actifs en situation de handicap ou d'incapacité sont majoritairement ouvriers (35 % contre 22 % pour les individus sans handicap ni incapacité).

Près de 60 % des actifs occupés en situation de handicap ou d'incapacité sont salariés d'une entreprise, d'un artisan ou d'une association aussi bien au plan régional que national.

En Ile-de-France, 21 % sont salariés de l'État alors que ces derniers ne représentent que 16 % de l'ensemble de la population salariée n'ayant ni handicap ni incapacité.

③ Un Francilien en situation de handicap ou d'incapacité sur cinq a trouvé son emploi grâce à des démarches personnelles ou une candidature spontanée



Champ : Franciliens dont l'âge est compris entre 20 et 59 ans.
Source : Insee, enquête Handicap-Santé, volet Ménage, 2008

Le statut de « travailleur handicapé » reste marginal

Le statut de travailleur handicapé concerne 7 % des travailleurs en situation de handicap ou d'incapacité. Cette proportion est comparable à l'échelle nationale et régionale.

Les actifs occupés franciliens en situation de handicap ou d'incapacité déclarent à 82 % ne pas avoir besoin d'un aménagement dans leur travail. Ils ne sont que 7 % à déjà disposer de tels aménagements. De même 7 % n'en disposent pas mais en souhaiteraient. Au niveau national, la part des actifs occupés déclarant ne pas avoir besoin d'aménagement est moins importante (71 %). Ainsi, 13 % disposent d'un aménagement et 9 % n'en disposent pas mais en souhaiteraient un.

Pour en savoir plus
Charrier R., Saladino C. : « Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts-de-Seine : une mosaïque de situations », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 328, février 2010.

Les démarches personnelles : le meilleur moyen de trouver son emploi

Les actifs occupés franciliens en situation de handicap ou d'incapacité déclarent à 24 % avoir trouvé leur emploi grâce à des démarches personnelles ou à des candidatures spontanées. Les deux autres moyens les plus fréquemment cités pour trouver un emploi sont les relations familiales, personnelles ou professionnelles (19 %) et la réussite à des concours ou examens (16 %) ③. Les actifs franciliens occupés ne souffrant d'aucun handicap ni incapacité trouvent leur emploi de la même manière : par des démarches personnelles (33 %), par relations (20 %) ou par examens ou concours (13 %).

La tendance est renforcée au niveau national puisque les actifs occupés en situation de handicap ou d'incapacité sont 38 % à avoir trouvé leur emploi grâce à démarches personnelles ou de candidatures spontanées.

